



Montréal, le 4 décembre 2019

Par courriel

À : Toutes les entités visées

**Objet : Décision D-2019-158 rendue dans le dossier R-4101-2019
Décision D-2019-166 rendue dans le dossier R-3944-2015**

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu ses décisions [D-2019-158](#) et [D-2019-166](#) dans le cadre, respectivement, des dossiers R-4101-2019 (*Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la préparation et à l'exploitation en situation d'urgence (normes EOP-005-3, EOP-006-3 et EOP-008-2)*) et R-3944-2015 (*Demande d'adoption de normes de fiabilité*).

Dans la première décision, la Régie adopte les normes de fiabilité EOP-005-3, EOP-006-3 et EOP-008-2 ainsi que leur Annexe Québec respective, dans leurs versions française et anglaise et en fixe la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Par cette même décision, la Régie retire les normes de fiabilité EOP-005-2, EOP-006-2 et EOP-008-1 ainsi que leur Annexe Québec, précédemment adoptées et devenues désuètes, dans leur version française et anglaise. Elle fixe au 1^{er} janvier 2021 la date de retrait de ces normes.

La deuxième décision donne suite à une demande contenue à la décision [D-2019-162](#), où la Régie prolongait la durée de l'ordonnance contenue au paragraphe 93 de la décision [D-2018-101](#) à l'égard des normes FAC-010-2.1 et FAC-011-2 jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Dans la décision D-2019-166, la Régie juge que les modifications apportées à l'Annexe Québec de chacune des normes FAC-010-2.1 et FAC-011-2, dans leurs versions française et anglaise, déposées par le Coordonnateur le 29 novembre 2019 sont conformes à la décision D-2019-162.

La Régie mettra à jour la section surveillance de son site internet afin de tenir compte des conclusions des décisions.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452
Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml